

**GENDARMERIE NATIONALE**  
 COMPAGNIE DES SAISIERS

UNITÉ (CLAIR)  
**B.T.**

PROCES-VERBAL (N°/ANNÉE)  
**186/85**

**BORDEREAU D'ENVOI**  
 CONSTITUANT AVEC LES PIÈCES  
 QU'IL ÉNUMÈRE **LA PROCÉDURE**  
 ENREGISTRÉE A L'UNITÉ SOUS LE  
 ← NUMÉRO INDIQUÉ CI-CONTRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

*Rous*

**5306960**

DATE DES FAITS (JOUR, MOIS, AN OU PÉRIODE)  
**Vendredi 22 Février 1985**

LOCALISATION DES FAITS (COMMUNE, LIEU-DIT, CODE DÉPARTEMENT)  
**Commune**

OBJET DE LA PROCÉDURE  
**OBSERVATION D'OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIÉS.**

ENQUÊTE

PRÉLIMINAIRE

FLAGRANT DÉLIT

COMMISSION ROGATOIRE

AUTRE  
**P.V. de renseignement administratif.**

SCELLÉ(S)

INVENTAIRE JOINT

NUMÉRO D'ORDRE	DÉSIGNATION DES PIÈCES
01	- PROCES-VERBAL UNIQUE.
02	- PLAN DE SITUATION.

SUITE DU BORDEREAU D'ENVOI SUR LA PAGE SUIVANTE

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

<b>DESTINATAIRES</b>	<input type="checkbox"/> 01	M. <del>le Procureur de la République</del> <b>Préfet Commissaire de la République</b>
	<input checked="" type="checkbox"/> 01	M. le Procureur de la République à . . . . .
	<input type="checkbox"/> 01	M. le Général Commandant la Région aérienne à . . . . .
	<input type="checkbox"/>	
	<input type="checkbox"/>	

AUX ARCHIVES  VOIR LA SUITE DES DESTINATAIRES SUR LA PAGE SUIVANTE.

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ  
 LE . . . . . 198

*JP*

BRIGADE

PROCES-VERBAL

DE RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

N° 186

du 23 Février 1985

ANALYSE  
OBSERVATION  
D'OBJETS VOLANTS NON IDENTIFIES.

4 ème Expédition

L'an mil neuf cent quatre vingt cinq, le vingt trois Février,

Nous, Gendarme, Agent de police judiciaire à la Brigade

Vu les articles 20 et 75 du Code de procédure pénale

Rapportons les opérations suivantes, que nous avons effectuées agissant en uniforme et conformément aux ordres de nos chefs.

I. PREAMBULE

Le Samedi 23 Février 1985 à 09 heures 40, en service de surveillance générale sur la commune de (74) nous apprenons, au cours d'une conversation, que des habitants de la commune ont, le 22 au soir, observé dans le ciel des faits qui leur ont paru anormaux.

Il s'agissait d'un engin de forme et de couleur inhabituelles qui, venant de l'Ouest, a disparu vers le Nord. Monsieur témoin principal, ne pouvant se dégager de ses obligations professionnelles que dans l'après-midi, nous lui demandons de se rendre à notre Brigade le plus rapidement possible.

II. MESURES PRISES

Un message radio est adressé au Commandant de la Compagnie (74) sous le numéro 52/2.

Nous prenons contact téléphoniquement avec :

a - Les services de l'aéroport de GENEVE-COINTRIN où aucune observation particulière n'a été faite tant visuellement que sur les écrans radars.

b - Le service météorologique de CHAMONIX (74) qui nous informe qu'aucun phénomène atmosphérique anormal n'a été constaté durant la période considérée.

c - Le service météorologique de LYON-SATOLAS qui nous informe que 4 lancements de ballon ont lieu chaque jour. Le dernier ballon a été lancé le Vendredi 22 Février 1985 à 18 heures 15 (heure légale). Ce ballon est monté à environ 25.000 mètres d'altitude. Au moment du lancement de ce ballon, le vent soufflait en direction du Nord-Ouest. Le ballon s'est donc dirigé vers le Massif Central c'est à dire à l'opposé de la commune de (74). Les habitants de cette commune n'ont donc pas pu voir ce ballon.

85306960

- - - - - / III. ETAT DES LIEUX / - - - - -

L'habitation de Monsieur [redacted] se situe sur la commune de [redacted] (74). Elle est décentrée par rapport à cette commune. Elle se trouve vers l'Eglise d'où Monsieur a observé le phénomène lumineux.

Les habitations des autres témoins sont voisines de celle du témoin principal.

L'observation a été faite à partir de la place de l'Eglise et en direction de l'Ouest. Depuis le lieu d'observation on trouve de multiples habitations. A l'Ouest se trouve une montagne "La Pointe des Folly" sur laquelle est installé un relais de télévision qui est visible de jour des habitations précitées. Des arbres de la famille des résineux (sapins) bordent le flanc de cette montagne. Ils sont plantés à intervalle très irréguliers et leur hauteur maximale atteint 7 à 8 mètres.

Au bord de cette montagne et à environ 800 mètres de l'habitation de Monsieur [redacted] se trouve un terrain entièrement enneigé à cette époque de l'année : "La Plaine d'Of-faz" qui est longé par le C.D. 22 menant à THONON-LES-BAINS. Une rivière "La Dranse" borde cette route. Aucune ligne à haute tension n'est présente dans ce secteur.

Mentionnons que le Mont Jorat derrière lequel l'objet a disparu se trouve au Nord de la commune de [redacted]. Ce Mont culmine à 1.830 mètres. Au Sud de ce Mont se trouve le Mont Chauffé qui culmine à 1.900 mètres.

- - - - - / IV. CONSTATATIONS / - - - - -

Coordonnées U.T.M. du lieu d'observation : [redacted]

Aucune constatation particulière n'a été faite sur les lieux où nous nous sommes transportés en compagnie du Gendarme de la Brigade de Gendarmerie [redacted] (74).

Aucune empreinte ni trace d'atterrissage d'un engin quelconque n'a été découverte tant dans la commune que dans les environs immédiats. La végétation (arbres) n'est pas endommagée et aucune anomalie n'est décelée sur la neige qui recouvre la presque totalité de la commune et des alentours. Le sol (routes, parkings) ne présente aucune trace suspecte.

- - - - - / V. ENQUETE / - - - - -

Le Samedi 23 Février 1985 à 17 heures 30, au bureau de notre Brigade, nous procédons à l'audition de :

[redacted] 47 ans, moniteur de skis, demeurant [redacted] né le 20 Septembre 1937

[redacted] de nationalité française, qui nous déclare :

\*\*\*\*\* Le Vendredi 22 Février 1985 je me trouvais sur la place de l'Eglise [redacted] (74). Il était environ 19 heures, 19 heures 40 lorsque j'ai aperçu un phénomène dans le ciel

\*\*\*\*\* Des flèches de couleur verte se détachaient d'une espèce de lumière verte en forme de noyau. Ce noyau émettait de temps en temps de la lumière rouge. J'ai appelé immédiatement des voisins qui ont eu prendre également connaissance de ce phénomène.

85306960

85306960

S. I. : L'apparition a bien été visible dans le ciel et non pas sur les pistes de skis de "L'Essert". J'ai pris une paire de jumelles de grossissement 8 X 40 pour mieux apprécier "la chose". Je n'ai pu distinguer aucun détail. - - - - -

S. I. : Le phénomène a duré environ une heure. Il se déplaçait de l'Ouest vers le Nord. C'est la première fois que je vois cela. - - - - -

S. I. : Je ne peux pas évaluer la vitesse de déplacement seulement cela allait beaucoup moins vite qu'un avion. L'objet s'est toujours déplacé. Il n'a jamais effectué de déplacement ailleurs que dans la direction Ouest-Nord. Il n'a jamais effectué de stationnement. - - - - -

S. I. : Quand je l'ai perdu de vue il se trouvait côté Suisse derrière le Mont Jorat. - - - - -

S. I. : Le ciel était clair et étoilé. Je peux ajouter qu'à un moment un avion se dirigeait dans le même sens que l'objet il allait beaucoup plus vite. J'ai reconnu cet avion par ses feux clignotants. Il volait beaucoup plus bas que l'objet. -

S. I. : L'objet n'émettait aucun bruit. Je tiens à préciser que les flèches vertes s'allumaient et s'éteignaient. - - - - -

S. I. : Le noyau émettait une couleur verte et rouge à environ trois secondes d'intervalle. - - - - -

S. I. : Les témoins qui ont aperçu ce phénomène sont : ma femme et des voisins dont je ne peux vous donner que les prénoms : - - - - -

S. I. : Je n'ai pas voulu avertir les services de Gendarmerie car je pensais que ce phénomène ne prêtait pas à conséquence.

S. I. : J'ai déjà entendu parler du phénomène O.V.N.I. par des camarades. Je n'ai jamais lu d'ouvrage parlant de ces phénomènes. Je voulais prendre des photographies mais je n'avais plus de pellicule. - - - - -

Le 23 Février 1985 à 18 heures 15.  
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

Poursuivant notre enquête, le 02 Mars 1985 nous procédons à l'audition de :

épouse 45 ans, commerçante, demeurant , née le 02 Janvier 1940 fille de feu de nationalité française, qui nous déclare à 15 heures 45 :

\*\*\*\*\* Le Vendredi 22 Février 1985 vers 19 heures 45, mon mari qui se trouvait à l'extérieur m'a appelé pour venir voir un phénomène qui lui semblait bizarre. J'ai alors vu dans le ciel une espèce d'étoile verte avec au milieu du rouge. Cet objet se déplaçait très lentement. Je l'ai observé à peine cinq minutes car j'étais prise par mon travail. - - - - -

S. I. : Ce phénomène était beaucoup plus gros que l'étoile du Berger et beaucoup plus brillant. Il lançait des jets de lumière de vert à rouge. C'est tout ce que je peux vous dire. - -

Le 02 Mars 1985 à 15 heures 55.  
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

Les deux autres témoins répondant aux prénoms de [redacted] et [redacted] n'ont pas pu être entendus. Il s'agirait de deux touristes Parisiens qui ont quitté la station de [redacted] avant que les faits ne soient portés à notre connaissance.

Les habitants des villages voisins et des hameaux situés à plus ou moins grande distance du lieu d'observation sont interrogés verbalement. Certaines personnes peuvent nous affirmer qu'il y a plusieurs années en arrière, elles ont pu constater de tels phénomènes lumineux dans la région. Parmi ces personnes une désire témoigner pour l'observation qu'elle a fait le 31 Janvier 1985 à 18 heures 15 devant son domicile à [redacted]. Il s'agit de :

[redacted] épouse [redacted] 47 ans, sans profession, demeurant [redacted] née le 23 Août 1937, fille de [redacted] de nationalité française, qui nous déclare le 02 Mars 1985 à 14 heures 40 :

..... Suite à l'article paru dans "Le Dauphiné Libéré" du 28 Février 1985, je tiens à porter à votre connaissance un fait dont j'ai été le témoin le 31 Janvier 1985 à 18 heures 15 très précisément. Je me trouvais devant mon domicile situé sur la commune de [redacted]

Je sortais de mon véhicule et instantanément, à la verticale, j'ai observé une boule très lumineuse de couleur verte dont le diamètre lumineux me semblait quatre à cinq fois plus gros qu'un avion volant à environ dix mille mètres d'altitude. Cet objet volait entre des nuages bas (2.500 mètres) et des nuages hauts (8.000 mètres). Par conséquent, j'évalue la hauteur de cet objet à environ 5.000 mètres.

S. I. : La direction précise était de l'Ouest vers l'Est. La vitesse était environ égale à huit ou dix fois celle d'un avion volant à haute altitude (vitesse approximative). - - - - -

S. I. : La boule verte, excessivement lumineuse, avait une queue longue, blanche, de lumière très vive. L'objet a disparu derrière la montagne "Le Morclan". - - - - -

S. I. : J'ai l'habitude d'observer les étoiles et je peux affirmer que ce phénomène ne peut pas être assimilé à une étoile. L'objet ne faisait pas de bruit. - - - - -

S. I. : A mon avis, je pense qu'il s'agit d'un débris de satellite qui, étant entré dans l'atmosphère, brûlait et dont la queue était composée des particules de ce débris de satellite. Je pense qu'il est tombé en Europe de part l'altitude observé (Est de l'Europe). - - - - -

Le 02 Mars 1985 à 15 heures 05.  
Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

(A signé au carnet de déclarations)

A ce jour, bien que les faits soient connus d'une partie de la population (parution d'un article relatant les faits dans "Le Dauphiné Libéré" du 28 Février 1985), aucun autre témoin ne s'est manifesté à nous.

Aucune prise de vue photographique n'a pu être effectuée par nos services.

Mentionnons que toutes les personnes entendues sont de bonne foi et qu'elles sont favorablement connues de nos services.

85306960

- - - - - / IV. CONCLUSIONS / - - - - -

En ce qui concerne la journée du Vendredi 22 Février 1985, deux événements méritent notre attention :

a - Vers 19 heures, le 22 Février 1985, l'étoile "Vénus" se trouvait très proche de la lune et à droite de celle-ci d'où l'émission d'une lumière très brillante et très visible car le ciel au-dessus de la commune

(74) était alors clair et étoilé (renseignement pris auprès du service météorologique de LYON-SATOLAS, service radiosondage).

b - Le même jour, le vent soufflait dans la direction Nord-Ouest. Un ballon sonde a pu être lâché du Jura Suisse et, compte tenu de la direction du vent, passer au-dessus de la commune de (74). Cette dernière affirmation n'a pu être vérifiée par nos services et nous a été fournie par le service météorologique de LYON-SATOLAS service radiosondage.

Un plan de situation indiquant l'emplacement des témoins et le lieu où a été vu l'objet est joint à la présente procédure (c.f. Pièce n° 02).

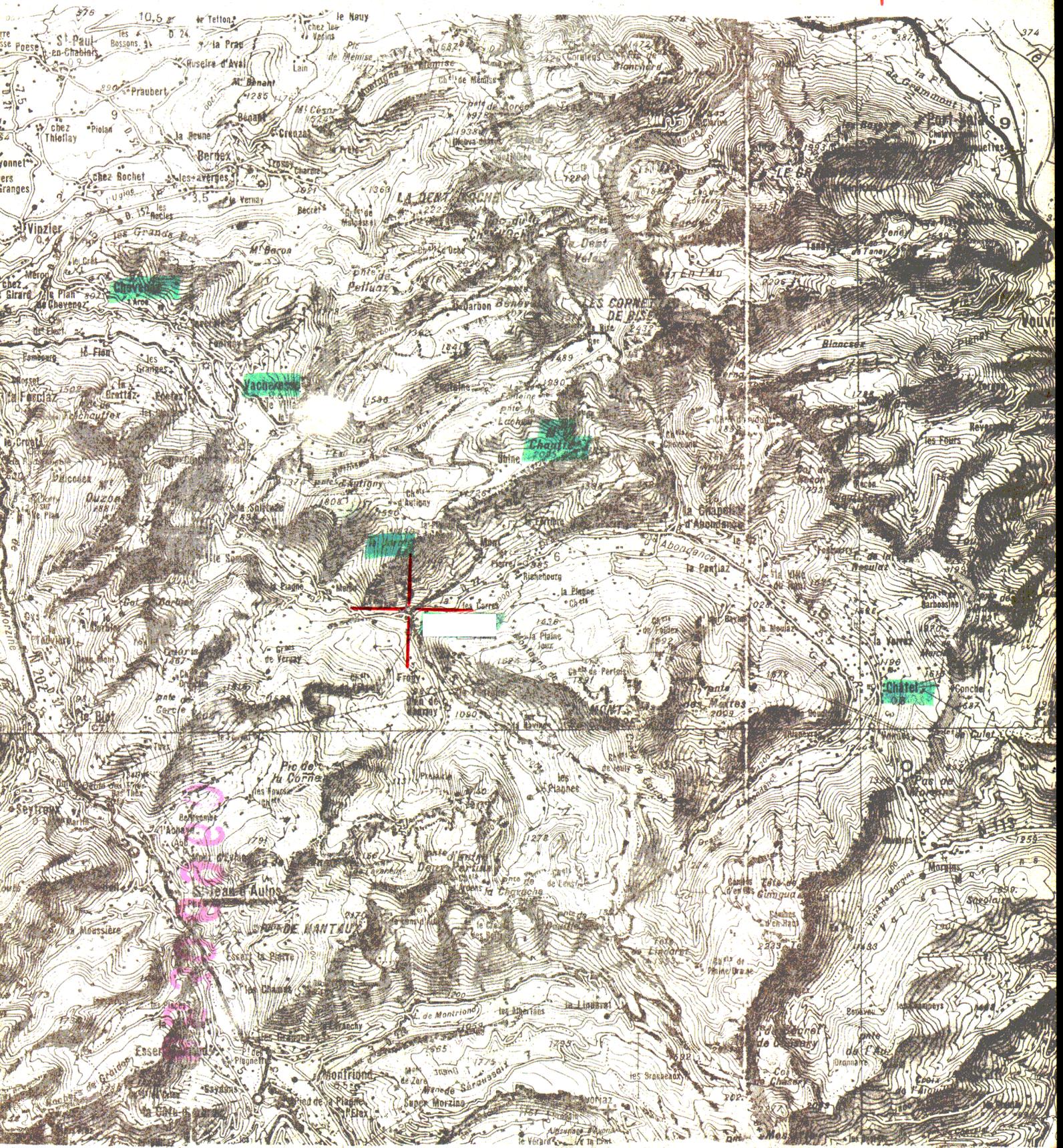
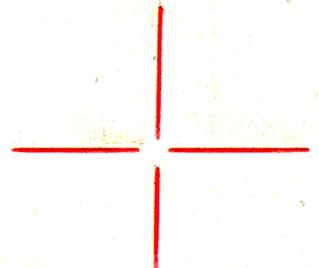
FAIT et CLOS à ABONDANCE, le 04 Mars 1985

Le Gendarme

A. P. J.

85306960

**Emplacement du lieu d'observation (Eglise)**



NUMÉRO  
D'ORDRE

DÉSIGNATION DES PIÈCES

INDEXATION DÉPART ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES.

02

M. le Ministre de la Défense, Direction générale de la Gendarmerie Nationale, Bureau emploi renseignement, Section opérations.

DESTINATAIRES